

La mise en question de l'arbitrage d'investissement et la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États (Document en Français)

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/c572d3c1-a810-4735-933d-8fb38afcdc28>

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse consultable sur internet, en texte intégral.**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Sucharitkul Vanina](#)

Date de soutenance : 08-07-2022

Directeur(s) de thèse : [Nouvel Yves](#)

Etablissement de soutenance : [Université Paris-Panthéon-Assas](#)

Ecole doctorale : [École doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé \(Paris : 1992-....\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit international

Classification : Droit

Mots-clés libres : Règlement des différends entre investisseurs et État, RDIE, Groupe de travail III de la CNUDCI, Réforme du RDIE, Système de Cour d'Investissement, Cour Multilatérale d'Investissement, Convention CIRDI, Règles de transparence, Mécanisme d'appel, Incohérence de sentences arbitrales

Mots-clés :

- Investissements étrangers -- Droit international
- Arbitrage international
- Droit et État

Résumé : Au cours des dernières décennies, le régime de règlement des différends entre investisseurs et États (« RDIE »), par le biais de l'arbitrage ad hoc, a été l'objet d'un examen approfondi et de critiques croissantes. Au fur et à mesure que les États défendeurs de diverses régions ont perdu des affaires d'arbitrage d'investissement, ils ont été comme désenchantés par ce type de mécanisme de résolution des litiges, dans ce qui est désormais connu comme le contrecoup de l'arbitrage d'investissement. Plus récemment, ces critiques se sont intensifiées au point que l'Union Européen a remplacé le RDIE contemporain par une cour permanente d'investissement pour régler ces différends. Une approche intermédiaire de la réforme du système par l'établissement d'un organe d'appel visant à donner de la cohérence aux nombreuses sentences arbitrales ad hoc est également envisagée. Cette thèse analyse les principales critiques du système du RDIE actuel afin d'examiner sa pertinence et effectue une comparaison entre les options de réforme, la manière dont elles sont censées résoudre les défauts du système, ainsi que les implications découlant de certaines des solutions les plus débattues. L'objectif de la thèse est de faire valoir qu'une refonte radicale ou révolutionnaire du système d'arbitrage des investissements ne fera que générer des incertitudes, susciter des problèmes juridiques et pratiques très complexes, et ne n'apportera finalement pas de meilleurs résultats. L'accent devrait plutôt être mis sur une indispensable évolution ou réforme substantielle au niveau des traités, afin de tirer les leçons des cas passés et de s'assurer que la rédaction des traités répond mieux aux défis actuels.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires



Entrepôt d'origine : [star](#)

Identifiant : 2022ASSA0095

Type de ressource : Thèse

